

2023-6010

2024-05-29

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant l'hypochlorite de sodium, l'hypochlorite de calcium RVD2023-14. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 08/29/2025, conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-14. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-6010
2024-05-29

COMMERCIAL
PPG ChemClor

LIQUIDE

POUR USAGE INDUSTRIEL ET INSTITUTIONNEL



DANGER : CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU!

CE PRODUIT FORME UN GAZ DANGEREUX LORSQU'ON LE MÉLANGE À UN ACIDE.
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

No D'HOMOLOGATION 32744 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Chlore disponible, présent sous forme d'hypochlorite de sodium.....10.3%

PPG Canada Inc.
5676 Timberlea Blvd.
Mississauga Ontario
L4W 4M6

Tel: 1-412-434-4515

Contenu Net: xx

MODE D'EMPLOI:

UTILISATIONS DIVERSES: Détachant et désodorisant pour cuvettes, baignoires, poubelles, chambres de malades, linoléums, boiserie, carreaux, éviers, réfrigérateurs. Il suffit d'ajouter 15 ml de PPG ChemClor à 1 L d'eau. Utiliser la même concentration avec l'eau de vaisselle. Ne pas utiliser pour nettoyer l'argenterie et l'aluminium. Ne pas mélanger avec les nettoyeurs à cuvettes, les produits contre la rouille, l'ammoniac ou les acides.

LESSIVE: Diluer 40 à 50 ml de PPG ChemClor dans 1 L d'eau. Ajouter le mélange à l'eau de lavage avant d'y déposer le linge à laver. Sans danger pour: nylon, orlon, térylène et toutes les couleurs solides. Ne pas utiliser avec: laine, soie, mohair, lycra, couleurs qui déteignent, cuir.

PISCINES: Maintenir quotidiennement les teneurs aux valeurs appropriées; les teneurs sont déterminées à l'aide d'une trousse d'analyse.

Chlore libre disponible	1.0 – 3.0 ppm
pH	7.2 – 7.8
Alcalinité totale	100 – 120 ppm
Dureté (en calcium)	200 – 300 ppm

2023-6010
2024-05-29

Surchlorer au départ l'eau de la piscine en ajoutant 1 L de PPG ChemClor par 10 000 L d'eau de piscine. Pour obtenir de meilleurs résultats, procéder à la surchloration au crépuscule.

Chlorer quotidiennement pour garder la teneur en chlore résiduel aux valeurs voulues en ajoutant 250 mL de PPG ChemClor par 10 000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE: Par temps chaud, après une pluie ou un usage intensif de la piscine, des doses plus fortes peuvent être nécessaires pour garder les teneurs en chlore résiduel aux valeurs appropriées.

Surchlorer toutes les semaines avec 1 L de PPG ChemClor par 10 000 L d'eau de piscine si la température quotidienne moyenne est de 25 °C - 32 °C. Autrement, surchloration toutes les deux semaines.

Lorsque les algues sont visibles, surchloration en ajoutant 2 L de PPG ChemClor par 10 000 L d'eau de piscine. Une infestation sévère d'algues peut requérir des doses allant jusqu'à 3 L par 10 000 L d'eau de piscine. Passer l'aspirateur dans la piscine pour enlever les algues mortes lorsque celles-ci se déposent.

Dans les pataugeoires, garder la teneur en chlore résiduel à 3-5 ppm en ajoutant quotidiennement 45 mL de PPG ChemClor par 1000 L d'eau de piscine, ou selon les besoins.

REMARQUE: Pour les piscines extérieures, on peut éviter la destruction du chlore résiduel par les rayons du soleil en ajoutant un stabilisant (acide cyanurique).

POUR LES SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT:

Nota: Ce produit se dégrade avec le temps. Employer une trousse d'analyse pour le chlore et augmenter si nécessaire le dosage pour obtenir le taux de chlore disponible requis.

Pour contrôler les bactéries, algues et champignons, ajouter PPG ChemClor au bassin du bas, à la boîte de distribution ou à un autre point où un mélange uniforme est assuré.

Dose initiale : Lorsque le système est visiblement encrassé ajouter 0,06 à 0,12 kg/1000 L d'eau dans le système pour obtenir 7,5 à 15,0 mg/L de chlore disponible au poids. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

Dose subséquente : Lorsque le contrôle microbien est acquis, ajouter 0,03 à 0,06 kg/1000 L d'eau dans le système pour obtenir 3,25 - 7,5mg/L de chlore disponible au poids. Employer de façon hebdomadaire ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

Les systèmes très encrassés doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Forme un gaz dangereux lorsqu'il est mélangé à un acide.

Ne pas mélanger à un autre produit chimique.

CORROSIF pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux.

Corrosif pour la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Nocif si avalé ou inhalé. Éviter d'inhalier les vapeurs ou les brouillards.

2023-6010

2024-05-29

Garder le contenant fermé et le conserver dans un endroit frais.

Attendre deux heures après l'application avant d'intégrer l'aire traitée de nouveau.

Il faut porter des lunettes étanches ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussures et des chaussettes pour manipuler de ce produit.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES: Toxique pour les organismes aquatiques. La présente homologation est accordée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires* et ne dispense pas l'utilisateur de toute autre exigence législative. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudra prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. L'utilisation de ce produit et la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit doivent également être conformes à la *Loi sur les pêches* et à toute autre loi fédérale ou provinciale applicable. Consulter les organismes de réglementation provinciaux au sujet de toute autorisation ou autre exigence relative à l'utilisation de ce produit et à la gestion de tout déversement ou rejet d'effluents contenant ce produit.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DECONTACT AVEC LES YEUX - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION – Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS - Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION - Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Traiter selon les symptômes.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ENTREPOSAGE : ENTREPOSER DEBOUT, DANS UN ENDROIT SOMBRE ET FRAIS. TENIR À L'ÉCART DE LA CHALEUR ET DES RAYONS DE SOLEIL. LE GEL N'AFECTE PAS LE PRODUIT. CONSERVER CE PRODUIT À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.

2023-6010

2024-05-29

**ÉLIMINATION:
RETOURNER LE CONTENANT VIDE AVEC LE FRET, OU L'ÉLIMINER DE LA FAÇON
SUIVANTE :**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.